

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 22 SEPTEMBRE à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance extraordinaire, sous la présidence de Mr DUMONTET J-Jacques Maire.

Présents : DUMONTET Jean-Jacques - MEYNARD Michel – CATUS Bernard -CLAUZADE Annick – COSTE Stéphane - BOUILLAC J François - GUILLON David – VERLHIAC Martine – LANSADÉ BESSE Nathalie – VILATTE Cédric

Absents : DELBOS Daniel – LACON Betty – SILVA Stéphanie -VERLHAC J Claude – CESSAT Bernard

Procurations : NEANT

Secrétaire de séance : VILATTE Cédric

Après lecture et approbation du dernier compte rendu, les membres du Conseil Municipal passent à l'ordre du jour

- I – AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE DAUDEVIE

DELIBERATION 2016.43

- Validation du choix de la commission d'appel d'offres suite à ouverture des plis du 06.09.16

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une consultation portant sur les travaux d'aménagement de la traverse a été lancée le 25/07/2016 selon la procédure adaptée avec date limite de réception des offres au 05/09/2016. Après analyse des plis des 4 entreprises soumissionnaires pour ce projet, plusieurs erreurs de calculs ont été relevées par le bureau d'études.

Une seconde étude plus approfondie demandée par la commission communale a permis de constater que certaines des propositions effectuées par les entreprises n'étaient pas conformes à l'appel d'offres.

Après concertation, la commission communale ayant demandé aux 4 entreprises soumissionnaires de revoir leur proposition en adéquation avec l'appel d'offres, le choix final de l'entreprise retenue s'est positionné sur l'Ets HERAUT pour un montant HT de **308 145.57 € HT**

RESULTAT DES PROPOSITIONS

Pour mémoire, montant estimatif de 387.515,40 € HT

ENTREPRISES	MONTANT HT			
	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	TOTAL	PRIX APRES NEGOCIATION
HERAUT	181 019, 48	130 199, 40	311 218, 88	308 145, 57
LAGARDE & LARONZE/DEVAUD TP	218 997, 35	155 142, 00	374 139, 35	338 008, 85
EUROVIA	190 712, 49	132 282, 17	322 994, 66	325 119, 66
SIORAT	201 656, 72	152 793, 70	354 450, 52	330 000, 00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le choix de la commission communale et retient la proposition de l'Ets HERAUT.

II – PLU – mise en conformité du règlement - Retrait de la délibération du CM DU 24 Mai 2016

DELIBERATION 2016.44

Mr le Maire expose qu'en raison des réserves faites par le Contrôle de légalité, il convient de retirer la délibération N° 2016.33 du 24/05/2016, approuvant la modification du règlement du PLU.

La modification du règlement consistait à mettre à jour les dispositions applicables à la zone A (zone agricole et la zone N1 (zone forestière).

Cette procédure ne pouvant intervenir qu'à l'issue d'une procédure fixée par le code de l'urbanisme, après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et enquête publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- De retirer la délibération 2016.33 en date du 24/05/2015 approuvant la modification du règlement du PLU

III – CIMETIERE – extension du COLUMBARIUM

DELIBERATION 2016.45

Considérant la nécessité d'agrandir le columbarium afin de répondre aux familles endeuillées, il convient d'envisager rapidement l'agrandissement du columbarium.

A ce jour, sur 8 cases il ne reste qu'une seule case de disponible.

Le montant estimatif de cette opération selon le devis présenté par l'Ets Jaubert de Terrasson s'élève à 2 608. 33 € HT pour l'achat de 8 cases supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, accepte la proposition de l'Ets Jaubert

Une nouvelle tarification pour l'achat d'une case du columbarium pourrait être envisagée lors de la révision annuelle des tarifs municipaux.

IV- AEP – projet de modélisation hydraulique du réseau d'eau potable – Maîtrise d'oeuvre

DELIBERATION 2016.46

Dans la continuité des travaux d'amélioration du rendement du réseau d'adduction d'eau potable, Mr le Maire fait part au conseil qu'il serait judicieux de se lancer dans un projet de modélisation et pour ce faire, propose que la maîtrise d'œuvre soit confiée au même bureau d'études qui a géré les 2 derniers projets d'aménagement du réseau AEP, à savoir le cabinet « Advice Ingénierie ».

- proposition de la maîtrise d'œuvre pour la construction du modèle hydraulique : 6000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de programmer ce projet et accepte la proposition du cabinet « Advice Ingénierie »

V- GROUPE SCOLAIRE

L'isolation thermique de l'école maternelle est à ce jour achevée, seuls restent des petits travaux de finition. Ces travaux réalisés en continuité des dernières interventions effectuées dans ces locaux (remplacement des radiateurs, isolation de la toiture, changement de la chaudière) ne peuvent qu'apporter une amélioration du confort (été comme hiver) ainsi qu'une économie importante du chauffage.

DELIBERATION 2016.47

- Proposition de remplacement du TBI, pour la classe maternelle de Mme Pareschi Couderc.

Le matériel actuel acquis en 2008 est aujourd'hui obsolète et nécessite un nouvel achat.

- Proposition de l'Ets AMEDIA avec installation d'un vidéoprojecteur et formation du personnel à l'utilisation du matériel : 2 845 € HT

Melle Haza, classe de CP/CE, souhaitant également bénéficier d'un équipement de même nature, une nouvelle proposition d'un montant de 4 690 € HT est alors annoncée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 2 contre, décide donc l'acquisition de deux vidéoprojecteurs.

La ligne budgétaire impactée sera « *autres immobilisations corporelles* » - article 2188 – section investissement.

-VI – DELIBERATIONS MODIFICATIVES :

Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du

BP 2016 sont insuffisants ; il est donc nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

<u>DELIBERATION 2016.48</u> Budget principal Décision modificative N° 02 –	CHAPITRE 011	ARTICLE 657348 (Autres communes)	CHAPITRE 011	ARTICLE 65737 (autres ets publ locaux)
	- 100 €		+ 100 €	
<u>DELIBERATION 2016.49</u> Budget AEP Décision modificative N° 04 -	CHAPITRE 21	ARTICLE 2158 (Autres op non indiv)	CHAPITRE 16	ARTICLE 1641 (emprunts)
	- 600 €		+ 600 €	

Délibérations adoptées à l'unanimité

VI- DIVERS

- ✓ Lecture d'une carte de remerciement de la famille en deuil de Mr CORREIA Alphonse.
- ✓ Lecture d'une pétition des habitants de la résidence du Point Immobilier qui demandent une sécurisation de la voie communale dite « route du chemin creux » afin de permettre le ralentissement de la vitesse excessive des véhicules.

Le conseil Municipal prend bonne note de cette demande mais il est impossible de mettre des ralentisseurs sur toutes les voies communales –

Une note préfectorale du 9 septembre 2016 appelle notamment l'attention des Maires sur l'engagement de leur responsabilité quant à l'utilisation et l'implantation de ces dispositifs.

Une décision sera prise ultérieurement, le conseil prend le temps d'y réfléchir.

- ✓ Le repas des aînés aura lieu le dimanche 11 décembre 2016
- ✓ Les travaux de voirie commenceront lundi 26 septembre sur les voies suivantes :

Partie de la rue du 11 novembre 1919 (route du côteau/intersection rue de Chantegrel et rue de la Vergne)

Partie de la route du Ponteil (impasse du château/route de Bourrieu)

- ✓ La Cérémonie des vœux est fixée au vendredi 20 janvier 2017
- ✓ Assainissement collectif : l'agence Adour Garonne et le Conseil Départemental refusent de subventionner la création d'une station d'assainissement propre aux communes de Pazayac et La Feuillade. Cette décision, motivée par la mise en avant de la capacité largement suffisante de la station d'épuration de Brive, va contraindre nos 2 communes à se rattacher à la CAB de Brive. Cette adhésion engendrera un conventionnement avec la CAB avec les conséquences qui en découleront (participation de la commune au fonctionnement et investissement de la structure et donc révision à la hausse des tarifs)

- ✓ Propriété famille Cessat Bernard - le fournil : dans la perspective éventuelle d'achat de ce bien à des fins d'aménagement d'un logement, le conseil municipal propose de faire évaluer le bâtiment par les services du Domaine et se prononcera par la suite sur sa volonté d'achat ou pas

- ✓ Propriété famille Lafilolie Bernard – terrain d'une superficie de 2613 m2 situé à la Rue face au Cimetière.

La famille propose la vente du terrain au prix d'environ 12 €/m2. La commune, intéressée par ce bien dans le but d'y aménager un parking, précise qu'il est situé dans une zone non constructible.

Avant de prendre une décision, le conseil propose également qu'une évaluation du bien soit effectuée par les services du domaine

- ✓ Pose d'une clôture le long du chemin de l'ancienne forge en bordure de la propriété communale (noyeraie). La mise en place de cette fermeture sera effectuée par les employés communaux, aidés des élus.

Séance levée à 22 h 30.